Panneau Pocket

Application mobile d'informations et d'alertes au quotidien.

FLASH HOUTAUD

Synthèse du Conseil Municipal du 29 novembre 2023

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, D'HOUTAUD Marie-Line et HAMMERER Aude.

Secrétaire de séance : Christelle GIRARDOT

Prime pouvoir d'achat aux agents communaux

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds. Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 300 euros et 800 euros.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le versement de cette prime est soumis au bon vouloir des collectivités, qui doivent délibérer si la décision de mise en place est prise.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de verser une prime "Pouvoir d'achat" de 350€ par agent (3 agents communaux) et équivalent temps plein versée sur le salaire du mois de décembre.

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduit par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023.

Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables.

Ce projet est défini au niveau de la Région Bourgogne Franche-Comté via le SRADDET qui en fixe les objectifs.

La Région doit être en capacité de « produire » 3 300 MW ce qui représente la production de 1 000 éoliennes. L'objectif est de 5 400 MW à 10 ans.

Il s'agit de cartographier par filière énergétique, dans chaque commune, des zones qui pourraient recevoir des productions d'énergie renouvelable.

L'outil permettant de « dessiner » les zones ne sera opérationnel qu'à partir du 10 décembre 2023.

La méthodologie :

- Les zones sont à définir par les communes
- Une concertation publique doit être réalisée
- Une délibération devra est prise par le Conseil Municipal
- Un débat doit avoir lieu avec la CCGP
- Tous les EPCI doivent remonter une cartographie départementale « à un Comité Régional » qui statue et renvoie en Commune.

Comment sont définies les zones ?

Pour arriver aux 3 300 MW définis au niveau de la Région, la commune peut notamment inclure les dispositifs existants.

Trois types de zones sont à définir :

- Zone(s) dite(s) normale
- Zone(s) dite(s) d'accélération
- Zone(s) dite(s) d'exclusion

Considérant les attendus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le principe de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune,
- décide de mettre en œuvre des zones d'accélération d'énergies renouvelables dont le contenu, le périmètre, seront définis de manière effective avant le 30 avril 2024.

Virements de crédits de chapitre à chapitre

Avec la nouvelle nomenclature comptable, il n'est plus possible d'avoir une ligne "dépenses imprévues".

Par contre, le Conseil à l'unanimité habilite le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Empierrement Pont sur Bief Rouget – Marché RAPID'SERVICES

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise RAPID'SERVICES pour ce qui concerne l'Empierrement du Pont sur le Bief Rouget qui se dégrade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la passation du marché avec la société RAPID'SERVICES pour un montant de 2 225.50 € HT

Croix de Mission – Marché SAS VETTER

Le Maire présente aux conseillers le devis établi par l'entreprise SAS VETTER pour ce qui concerne la réfection de la croix de mission située dans l'espace vert de la rue du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la passation du marché avec la SAS VETTER pour un montant de 13 968.54 € HT

Budget primitif 2024

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 :

Budget Général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	813 432,00 €	813 432.00 €
Investissement	4 669 642.69 €	4 669 642.69 €
TOTAL	**5 483 074.69 €**	**5 483 074.69 €**

Les principaux investissements inscrits sont :

- le Pôle Enfance Jeunesse (périscolaire, aménagements extérieurs et micro crèche),
- l'aménagement de voiries des rues Général de Gaulle, Champs jolis et Aérodrome,
- le pont des Artilleurs,
- la réfection de la croix de mission,
- l'installation de la fibre dédiée pour les bâtiments communaux,
- la rénovation de l'éclairage public de la Grande rue.

Point d'information chantier Pôle enfance jeunesse

- Mme DELOSTAL - Assistante de prévention de circonscription de l'éducation nationale - a assisté à la réunion de chantier du 22/11/2023 en présence de M. GRAPPE coordinateur SPS et du maitre d'œuvre.

- La Direction Générale de l'Aviation Civile a émis un avis favorable pour l'installation des panneaux photovoltaïques.

- La Commune a été notifiée de la subvention du Département pour la somme de 411 383€.

- La Commune a reçu des réponses négatives de l'Etat, de la Région et de la CAF pour considérer un soutien financier complémentaire sur le surcout de l'opération.

Point d'information école et périscolaire 2023-2024

- Rencontre avec Mme CLAUDEL Inspectrice de circonscription de l'éducation nationale.

- 06 et 27 novembre : Conseil d'Administration du Collège GRENIER (*au titre de la représentation CCGP*). Les parents d'élèves et les futurs collégiens ont été reçus au sein de l'établissement le mardi 28/11/2023. Les futurs 6^{leme} passeront une journée dans le collège courant du mois de Janvier (date à définir).

- Conseil d'école du 07/11/2023 en présence de Mme CLAUDEL. Un compte-rendu est fait en séance.

- Une visite quinquennale de la commission de sécurité a été annoncée pour le 19/12/2023 à l'initiative de la Préfecture et réalisée par le SDIS.

Décisions du Maire

✓Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- Propriété cadastrée AB n°163 sise « 13 B Rue du Muguet »
- Propriété cadastrée AB n° 186 sise « 14 Grande Rue »
- Propriété cadastrée AC n° 100 sise « 22, Rue du Général de Gaulle »
- Propriété cadastrée AB n° 87 « 38, Grande Rue » et AB n° 286 « au village »

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

✓06/11Assemblée Générale de la Retraite Sportive Hostasienne :
Saison 2022/2023 - 91 adhérents dont 80% de femmes.
Saison 2023/2024 - 85 adhérents
Activités : 2 séances de gym, marche nordique, randonnée, taïchi
Changement d'animatrice pour la gym.
Proposition de réaliser des séances pendant les vacances scolaires, de trouver de nouvelles activités et de sortie sur plusieurs jours.
Augmentation de 11€ de la licence reversée à la Fédération pour 2023.
Temps de convivialité autour de la galette le 08/01/24

✓09/11Une seconde réunion des associations pour l'organisation d'une manifestation inter-associative type « Fête champêtre » le Samedi 14 Septembre 2024, au terrain de foot dont le contenu reste à construire.
Point fait sur le matériel et les moyens humains mis à disposition par chaque association.
Une prochaine rencontre se tiendra le 14/12 pour définir un bureau organisateur où chaque association devra être représentée en réactivant l'AS HOUTAUD notamment pour organiser financièrement la journée.

✓09/11 GMAO (Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur) et services techniques : mise en œuvre d'une application permettant de signaler un problème ou une demande d'intervention sur la commune directement auprès des services techniques.

✓14/11 Commission Solidarité Communautaire : rapport d'activité 2023, décomptes financiers 2022 et tarifs 2024 pour les gens du voyage et la fourrière animale.
Signature d'une convention entre de Département et la CCGP pour une aide de 25 000 € en soutien à l'offre sportive et culturelle.
Signature d'une convention entre la CCGP et la CAF pour financer l'ingénierie dans le cadre du CTG.

✓18/11 Commission communale Bâtiment pour évoquer la Croix de Mission, la cabane de rangement de l'école et les plateformes aire des jeux § cabane à réaliser au printemps.

✓18/11 La commune était présente à la cérémonie de la Sainte Barbe (Sapeurs-Pompiers de Pontarlier).

✓20/11 Commission communale Finances pour l'élaboration du budget 2024.

✓24/11 La commune était présente à la cérémonie de la Sainte Geneviève (Gendarmerie) à Montbenoit.

✓24/11 La commune s'est présentée à l'inauguration du bâtiment "Sam Immo".

✓24/11 Rencontre avec la société COVAGE, le Directeur du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit et le cabinet DataConseil pour le projet d'investissement et de fonctionnement de la " Fibre dédiée" qui sera présenté au Conseil au cours du 1ier trimestre 2024.

✓28/11 Commission annuelle de suivi de la Carrière de CHAFFOIS.

✓Echanges avec la Commune de Dommartin à propos du Pont des Artilleurs : Accord de l'exploitant pour laisser un passage "balisé" à la faveur des piétons/cycles et de la Commune de Dommartin pour réaliser l'installation de deux passages VTT sur leur parcelle.

✓28/11 Conseil Communautaire : Présentation du projet architectural et paysager du Centre nautique avec à l'appui une vidéo (consultable sur PanneauPocket).
Débat d'orientation budgétaire 2024

Questions diverses

✓Mme Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail de M. D'HOUTAUD Denis reçu le 10/11/2023 évoquant le contenu du Flash Houtaud et de la réponse qui lui a été faite.

✓L'EPAGE informe que l'université de Franche-Comté, Lise Pinault, doctorante à l'université, viendra prélever des carottes de tourbe à côté de nos piézomètres semaine 49 (si les conditions météo et d'accès le permettent), dans le cadre de sa thèse sur l'étude comparative de la carte des profondeurs et texture de tourbe de 1949 et celles d'aujourd'hui.

✓Le projet photovoltaïque de Dommartin a été validé par le Conseil Municipal récemment.
Une vigilance sera demandée vis-à-vis du tracé de la future déviation de Houtaud.

✓L'actuel gardien de la chapelle souhaite arrêter sa mission.
Un nouveau gardien est recherché pour janvier 2024. Il s'agit notamment d'ouvrir et fermer quotidiennement la chapelle Saint Antoine situé à côté de la Mairie.
Une indemnité fixée par arrêté préfectoral est versée annuellement.

✓La problématique de stationnement sur le domaine public dans la rue Champs Toine à proximité immédiate du chantier est signalée en séance.
Malgré des courriers diffusés aux riverains, les stationnements sur trottoir d'une part et sur domaine publique d'autre part persistent. Seule la verbalisation par la Gendarmerie pourrait être une solution à l'application de l'article R417-11 du Code de la Route.

Synthèse du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : Damien GUYOT

Salle des fêtes règlement au 1er janvier 2024
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les modifications proposées du règlement de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2024.

Salle des fêtes tarifs au 1er janvier 2024
L'augmentation des fluides, le bilan de fréquentation et une comparaison des tarifs des communes voisines amènent le Conseil à revoir les tarifs au titre de l'année 2024.
La non-participation récurrente aux réunions et activités communales amènent le Conseil à supprimer 2 associations de la liste des gratuités annuelles.
Ces modifications sont validées à l'unanimité.

Réduction du temps de travail de l'adjoint technique
Le Maire rappelle que l'agent communal en charge de l'entretien de la mairie, de la salle des fêtes et de la gestion des locations de la salle des fêtes occupe un emploi d'adjoint technique 2ème classe à hauteur de 11heures hebdomadaire.
Il est avéré que le poste est surdimensionné au regard des réels besoins : en pleine concertation avec l'agent, il est proposé de réduire le temps de travail à 9 heures hebdomadaires dès le 01/01/2024.

Décision modificative BS 2023
Le Maire expose au Conseil Municipal que des dépenses liées à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'installation de la fibre dédiée ayant été prévues à tort au compte 21538 chapitre 21, en lieu et place du compte 203 chapitre 20, il y a lieu de réaliser la décision modificative budgétaire.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative budgétaire.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté - GAZ ET ELECTRICITE

Afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les termes de la convention constitutive avec le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) et autorise l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commande.

Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024
Le Conseil délibère sur la présentation d'assiette des coupes 2024, puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles H et N et des chablis.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver l'état d'assiette 2024 de vente simple de bois de gré à gré.

Plan de relance – Marché complémentaire
Le Maire expose au Conseil Municipal que par décision du 27/07/2023, dans le cadre du Plan de Relance, un marché a été passé pour des travaux de reboisement en forêt communale de Houtaud.

Il s'avère que par courrier en date du 24/11/2023, la responsable du Service Appui Travaux de l'ONF reconnait avoir omis d'intégrer la prestation de fourniture et pose de protections contre le gibier dans le marché attribué à l'entreprise Duchesne.
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider la passation du marché « complémentaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la passation du marché

complémentaire avec la société PEPINIERES DUCHESNE pour prendre en compte la prestation de fourniture et pose de protections pour un montant de 3 329,40€ HT.

Finalement, le marché global au titre du plan de relance est le suivant :

Ø lot 1 : préparation de la végétation préalable à la plantation avec la SARL VERNEREY FORETS pour un montant de 2 000 € HT (montant inchangé).

Ø lot 2 : fourniture, mise en place et dégagement de plants avec l'entreprise PEPINIERES DUCHESNE pour un montant de 15 293.60€ HT (11 964,20 € + 3 329,40€).

Dérogation au repos dominical 2024

Avec les Communes de Doubs, Houtaud et La Cluse-Et-Mijoux, les associations de commerçants/artisans du territoire intercommunal, les commerces à dominante alimentaire de plus de 400m² ainsi que les concessions automobiles, une proposition concertée est formulée.

Pour les commerces de détail et les commerces de détails à dominante alimentaire de plus de 400 m², sont accordées 4 dérogations au repos dominical :
30 juin et les 8, 15 et 22 décembre 2024.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dérogations au repos dominical.

Désignation d'un correspondant « Notre Ecole faisons-la ensemble »

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de l'inspecteur d'académie en date du 27/11/2023 concernant la démarche lancée par le Conseil National de Refondation (CNR) dans son volet éducation.

L'opération "Notre Ecole, Faisons La Ensemble" est un dispositif de concertation visant à élaborer des projets pédagogiques innovants répondant aux besoins locaux est de nature à améliorer le niveau des élèves, leur bien-être et à lutter contre les inégalités.
Les collectivités sont associées à cette démarche.

À terme, toutes les écoles ont vocation à mettre en place une concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et à déposer un projet "Notre Ecole, Faisons La Ensemble".
En effet, afin de faciliter la construction et la mise en œuvre des projets, l'inspecteur académie a sollicité les élus afin de désigner un correspondant qui sera le contact du porteur de projet et des services académiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Christelle GIRARDOT en tant que correspondant

Association prévention routière : Savoir rouler à vélo 2023-2024

Le Savoir Rouler à Vélo, dispositif inscrit dans le socle commun des apprentissages, permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.
L'accès à ce dispositif n'est pas gratuit et l'association sollicite une contribution financière de 150 € par classe concernée, à savoir les CM2.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur les modalités de prise en charge financière de l'action proposée par l'association.

La subvention interviendra à l'issue de la mise en œuvre du programme.

La Commune devra être prévenue préalablement de la date d'intervention.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'accorder une subvention à l'association "Prévention routière" dans le cadre de l'action "Savoir rouler à vélo" pour la réalisation des blocs 1 (savoir pédaler) et 2 (savoir circuler) sur l'année scolaire 2023-2024 à hauteur de 150 € pour la classe de niveau CM2.

Point d'information chantier Pôle Enfance Jeunesse

- Le chantier voit la Micro Crèche prendre forme ; la construction avance rapidement.

- La relance concernant le stationnement gênant (côté pair de la rue Champs Toine) suite à l'article dans le journal n'a pas totalement porté ses fruits.

- Réunion et chantier suspendus pendant les vacances scolaires de Noël.

- Raccordement ENEDIS : rencontre avec Mme ROUX pour avancer dans les démarches de consommation et production des deux nouveaux bâtiments.

- L'assurance Dommage / Ouvrage et Tous Risques Chantiers est quasiment validée ; manque uniquement l'attestation nominative de Chantier pour le lot Photovoltaïque. La signature des contrats devrait être imminente.

Point d'information école et périscolaire

30/11/2023 Réunion à la Maison du ski pour la saison 2023-2024 dans les écoles.

Présentation de l'opération Moniteur dans les écoles.
Participation facultative mais il est à noter que sur la circonscription de PONTARLIER 100% des écoles sont

inscrites : ce sont 1 600 élèves concernés (CE2, CM1 & CM2).
Mme FEUILLADE - référente EPS de l'Académie - a salué le bénéfice du dispositif.

Le coût du moniteur est financé par le Département.

Les écoles ont des difficultés pour payer les déplacements en bus pour se rendre les sites de la Malmaison, des Granges-Narboz ou des Fourgs.

Intervention du moniteur par demi-journée entre le 01 décembre et le 31 mars.

Il est précisé qu'à HOUTAUD, la Commune prend à sa charge le coût des déplacements pour cette activité qui peut représenter jusqu'à 13 sorties.

Point d'information RELYENS modification de tarifs.
Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 de Relyens qui prévoit l'augmentation tarifaire des contrats de prévoyance complémentaire avec une cotisation initiale de 1.23% qui passera à 1.31% à partir du 01/01/2024.

Décisions du Maire

✓Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :
- Propriété cadastrée AD n° 34 « 16, rue du Tilleul »

Compte rendu des commissions communales et intercommunales

✓30/11/2023 **Commission communale "Environnement"** avec Pierre GIRARD (ONF) pour un bilan de l'année 2023 et les perspectives 2024 de la forêt de HOUTAUD.

✓30/11/2023 **CCGP commission Ordures ménagères**
• Bilan de la notion incitative (à la levée) pour la période entre le 01.01 et le 31.10.2023 :
- Réduction de 8.47% du tonnage collecté en ordures ménagères et augmentation de 20.75% du tonnage poubelle jaune.
- Réduction de 18% du nombre de présentations.
-Augmentation du poids des bacs, mais beaucoup de bacs avec couvercles ouverts (anomalie à corriger).
- Permet d'avoir plus de temps disponible pour les opérateurs.
- A l'horizon 2025, il est envisagé d'avoir un budget annexe et par conséquent l'obligation de devoir passer de Taxe (TEOMi) en redevance (REOMi).

• Projet d'une nouvelle déchetterie (provision de 2 000 000 € sur 3 ans) avec l'obligation de collecter une diversité de matériaux.

• Dès 2024, une grande partie des consignes de tri en déchèterie vont évoluer.
Conformément à la loi (AGEC), de nouvelles filières de tri vont être mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs :
- Jeux et jouets
- Sport et loisirs
- Bricolage et jardinage
- Produits et matériaux de construction du bâtiment

Au vu de ces changements importants, il sera indispensable de demander conseil à l'agent de déchèterie avant de déposer dans les contenants ! Formés et qualifiés, les agents seront les seuls habilités à vous renseigner.

✓04/12/2023 **Commission communale électorale**
Le Maire a la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Ses décisions sont contrôlées à posteriori, annuellement, par la commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire (*aucun à ce jour).*

Questions diverses

✓Portée à connaissance du courrier de riverains de la rue du Général De Gaulle et de la réponse qui a été distribuée.
Portée à connaissance du courrier de Madame GENEVARD, Députée.

A la lecture des différents courriers, une remarque est faite par trois conseillers (Anne Claude PHILIPPE, Patrick VIPREY et Jean-Michel COLIN) pour appuyer la demande de rencontre avec des représentants du collectif.

✓Mme le Maire compte sur la présence de chaque conseiller lors de la cérémonie de vœux fixée le vendredi 19 janvier 2024 à 19h00.

✓Mme le Maire compte sur la présence de chaque conseiller pour la tenue du scrutin de 08h00 à 20h00 des élections européennes le dimanche 09 juin 2024.

✓Une remarque est faite par Patrick VIPREY sur l'enveloppe financière du futur Centre Nautique

intercommunal et la remise en cause d'un projet disproportionné.

✓A la demande : "à quand la parution de l'Hostasien ?" Il est fait réponse qu'il n'y aura pas de publication en 2023.

✓Date du prochain conseil : lundi 29 Janvier 2024

INFO COMMUNALE

Fermetures exceptionnelles

En raison des fêtes de fin d'année,

La permanence du Maire et/ou d'un(e) Adjoint(e) ne sera pas assurée le Samedi 30 Décembre 2023.

Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé le Mardi 02 Janvier 2024.

La déchetterie sera fermée le 01 et 02 Janvier 2024.

Merci de votre compréhension

RECHERCHE .... La Commune de Houtaud recherche un **gardien de la chapelle** à partir du 01/01/2024 avec les missions suivantes : ouverture et fermeture quotidienne, entretien sommaire des locaux.

Cette mission est indemnisée annuellement (référence 2023 plafonnée par arrêté préfectoral : 496.09€).

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous présenter en Mairie pendant les horaires de permanence ou à nous contacter par mail mairie.houtaud@wanadoo.fr

STATIONNEMENT

Veillez à stationner votre ou vos véhicule(s) dans votre garage et/ou emplacement privé sans empiéter ou encombrer les trottoirs et les voies de circulation.

INFO INTERCOMMUNALE

Réduc'Ciné – Contremarques

A raison d'une contremarque par semaine et par personne, les jeunes de moins de 25 ans (résidant dans les communes de la CCGP) bénéficient d'**une place cinéma à 3€** sur présentation de ladite contremarque au Cinéma Olympia de Pontarlier.

Du 26 décembre au 05 janvier, les contremarques sont disponibles au secrétariat de Mairie et au service politique de la ville de Pontarlier.

Présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité pour retirer la contremarque.

Collecte des sapins de Noël

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier vous informe qu'une collecte des sapins de Noël sera organisée **le Mercredi 10 Janvier 2024** dès 7h30.

Chaque habitant et commerçant pourra présenter son sapin **sans sac, ni décoration, en bordure de voie publique.**

PAROLES AUX ASSOCIATIONS

Fête du Village 14 Septembre 2024

Une association spécifique a vu le jour pour l'organisation de cette journée de fête !

Nombreuses animations, jeux pour les petits et les grands, restauration, musique ...

Toutes les associations de Houtaud se mobilisent pour que toutes les familles s'amusent et se rassemblent.

Pour que ce 1er évènement soit une réussite, réservez cette date et venez participer à l'organisation de cette journée.

Prochaine réunion le 11 janvier 2024 à 20h00 à la Mairie.

Contacts : Maxime FOURNIER Président
Jérôme DOUARD Vice-Président
Mélanie FEVRE Trésorière
Laurent COUSIN Vice-Trésorier
Sandra D'HOUTAUD Secrétaire
Daniel D'HOUTAUD Vice-secrétaire

Ensemble, Faisons de 2024 une année couronnée de succès

Nous allons bientôt refermer le livre d'une année riche en émotion, tristesse, sourire, plaisir, bonheur qui en ont fait des chapitres bien remplis.
Un nouveau livre est à écrire dans le respect et l'enthousiasme.

Que cette nouvelle année 2024 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements familiaux, personnels et professionnels.

Qu'elle soit synonyme d'une vie plus mesurée, plus raisonnée pour faire face à ce monde bien chahuté.

A chacun d'entre vous, au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je présente mes meilleurs vœux et je vous souhaite de partager de bons moments en ces fêtes de fin d'année.

Je nous souhaite également de bons vœux dans la réalisation de nos importants projets municipaux.

Le Maire,
Karine PONTARLIER

A l'occasion de la nouvelle année,

Le Conseil Municipal de Houtaud vous invite
à participer à la Cérémonie des Vœux
suivie d'un vin d'honneur le

Vendredi 19 Janvier 2024 à 19 heures
à la salle des fêtes de Houtaud